

Réunion du vendredi 7 octobre 2005 avec le Directeur des Routes

Etaient présents :

M Parisé accompagné de Thierry Allart.

Pour la CFDT: François Delatronchette, Patrick Grosroyat, Patrick Berger, Jean Bellec et Joël Paganin.

Calendrier

Décret sur le réseau présenté en section du conseil d'état le 11/10/2005, publication pour fin octobre.

Même délai pour celui concernant les modalités de transfert aux départements et aux communes.

Autre décret pour la DGD entretien, transferts financiers aux départements. Le montant est passé de 200.000.000€ à 185.000.000, suite à l'augmentation du réseau national par rapport à la proposition initiale. A noter qu'après à la concertation avec l'ADF (pas d'opposition de leur part) et les départements de montagne, 5.00.000€ seront réservés pour les « risques naturels ».

Deux autres décrets avant le 1^{er} janvier 2006, le premier pour les SMO, les DRE devenant compétentes en maîtrise d'ouvrage routière et le deuxième pour les DIR, (le DIR sous autorité du préfet de région du chef lieu du département du siége de la DIR). Au 1^{er} janvier 2006, les DDE seront mise à disposition des DIR, le personnel restera sous autorité du DDE, les crédits seront destinés aux DDE.

Autres objectifs de la DR, le maximum de transferts de routes aux départements au 1^{er} janvier 2006.

Des arrêtés conjoints du préfet de département d'origine de la RN et du préfet de département du siége de la DIR pour faire passer un itinéraire sous autorité de la DIR.

Les préfigurateur doivent remettre leur projet pour le 10 octobre, afin d'être présentés dans les CTP locaux pour fin octobre.

Rencontres Préfigurateur et OS

Pour la DR, au niveau national FO est contre les plénières et la CGT et la CFDT y sont favorables. Pour les bilatérales toutes les organisations y participent ou pour la CGT il y a un refus dans la mesure ou après le non au référendum la loi d'août 2004 serait revue...Dans les réunions organisées la CFDT constatent des réalités parfois différentes (délégations CGT trop importante pour la DIR Est par exemple).

Le problème de la définition des délégations en plénières est discuté. Pour la DR, une proposition a été faite. La CFDT a fait part à deux reprises de sa demande de modifications afin que les écarts entre les différentes DIR (superficie variable) ne soient pas trop importants.

Une proposition de bilatérale et une de plénière devaient être proposées par le préfigurateur avant fin octobre.

La DR rencontre mensuellement les préfigurateurs, la dernière rencontre est prévue fin octobre.

1

Organisations des DIR

Une instruction a été donnée (évoquée au groupe d'échange du 28/09/2005) aux préfigurateurs des DIR suite à des groupes de travail sur : l'investissement routier, les ouvrages d'art, l'exploitation, l'entretien, la gestion, la maîtrise d'œuvre... (voir site de la DGR).

Effectifs DIR

Les préfigurateurs demandent plus d'effectifs. Un arbitrage pour finaliser les effectifs nécessaires aux DIR et SMO est prévu pour début novembre. L'ETP du programme route et la répartition des postes seront alors connus (BOP investissement, entretien exploitation et masse salariale globale). Le ministre considère que les DIR sont une priorité structurante et les routes un enjeu important de part leur visibilité.

Dés cet arbitrage connu les postes seront ouverts aux candidats.

Mobilités

Sont évoqués les difficultés à venir pour le personnel et plus particulièrement ceux mutés en SMO (DRE, acquisitions des terrains en DDE notamment) et dans les SIR des DIR (regroupement dans des capitales régionales des ETN des DDE). Nous demandons la non imposition sur le revenu de l'indemnité de mobilité pour l'ensemble des mutations liées à la loi d'août 2004 et un niveau de cette indemnité égal à celui du ministère des finances.

La DR découvre le problème fiscal et le cas plus favorable du ministère des finances...Il y aura une période transitoire, il faudra rechercher des solutions souple, comme des antennes sur quelques années et non traumatisantes....Des sureffectifs « sociaux à la main » pourraient se rechercher et pourquoi pas une « prime » supplémentaire mais au coup par coup. Le cas des ETN des DDE est celui le plus délicat...

Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les problèmes de garantie des revenus dans le cadre de la mobilité des agents, comme cela existe aux finances.

Conditions de travail

L'évolution prévisible des conditions de travail doit être indiquée au personnel. Ce sont les futures instances paritaires qui en débâteront.

Plan de formation

Suite au préfléchage en DIR et SMO un plan de formation devra être mis en place pour que les personnes arrivants sur ces postes soient le plus efficace possible dés l'automne 2006. Ces formations devront être engagées dés le printemps 2006. Elles seront faites pour les changements de métiers et pour prendre en compte l'évolution des SMO et DIR (maîtrise d'ouvrage et ordonnancement).

Mutualisation

Pour novembre les DRE doivent faire des propositions à la DGPA. Deux régions ont déjà définies des pistes (Bretagne et Centre). Voir aussi note DGPA du 25 juillet 2005.

RST-Parcs

Pour le RST les DIR en auront besoin.

Pour les parcs s'est en premier une phase transitoire. Ils restent sous l'autorité des DDE avec les comptes de commerces jusqu'en 2006-2007 et 2008 ?

Les DIR passeront commande aux parcs. La DR ne croit pas à une mise en concurrence des parcs sur un même itinéraire, la proximité du parc sera l'essentiel et les déplacements sont coûteux.

Les préfigurateurs des DIR doivent identifier les besoins de la DIR et prendre contacts avec les chefs des parcs.

Par la suite et si l'hypothèse du transfert des parcs aux départements est confirmée, une convention « inversée » du département avec les DIR pourrait être mise en place pendant 5 à 10 ans. Les DIR pourront alors évaluer le nombre d'OPA que chaque DIR à besoin du 1^{er} janvier au 31 décembre, en prévision d'un transfert de ces personnels dans les DIR. Cette estimation pourra se faire en 2 ou 3ans.

La proposition de la DR serait donc pour les parcs, dans un premier temps le transfert au département puis le partage des effectifs entre les parcs départementaux et les DIR.

Nous indiquons notre volonté de l'unicité du parc, de la garantie collective (statut des OPA : revenus, emploi, carrière, droit sociaux et retraite) et de la garantie individuelle.

Contrats de plans et contrats Publi-Privé

CIADT à la fin de l'année. Une évolution possible des contrats de plans Etat-Régions est envisagée afin d'allonger la durée avec un respect des engagements de l'Etat...

Par ailleurs le gouvernement réfléchi à la mise en œuvre de contrats Public-Privé pour l'investissement routier. La liste est en cour d'examen. Le privé aurait en charge la mission de conception, de réalisation et d'entretien pendant 20 à 25 ans, l'Etat versant un loyer et assurant l'exploitation à priori (gestion du trafic, patrouille...), la DIR doit garder la cohérence de l'itinéraire. Il n'y aurait pas de péage. Le cofinancement avec la Région existerait toujours.

Des projets à l'étude. Sur Paris le doublement du tronçon A4-A86. En province, l'Aveyron (RN 88-A75), Marseille (en urbain), Avignon.

Cela ne devrait concerner que des projets urgents et complexes.

Voir le supplément du Moniteur du 3 juin 2005. (Sur le site UFE, rubrique "Dossier/Décentralisation/Etudes & rapports")

Instances paritaires

Pour les CTP, CAP, CLHS, CLF... la mise en place devrait se faire au printemps 2007.

Se pose le problème de l'hygiène et de la sécurité pour la VH 2006-2007.

Une piste évoquée, un comité d'hygiène et de sécurité spécifique avec la même représentation qu'en CTPM (3 siéges pour le CFDT).

Prochaine réunion deuxième quinzaine de novembre